



Budget Primitif de la commune 2026

Conseil Municipal – Lundi 2 mars
2026

Préambule

Le budget primitif 2026 intervient :

- A la suite du **Débat d'Orientation Budgétaire** du Conseil Municipal du lundi 19 janvier 2026.
- A la suite de la « **commission permanente finances** » qui s'est tenue le mercredi 25 février 2026.

Préambule

- **La section de fonctionnement** est équilibrée en autorisations prévisionnelles de dépenses et recettes à **9 813 930 €**.
- **La section d'investissement** est équilibrée en autorisations prévisionnelles de dépenses et recettes à **3 600 070 €**.
- **Un total toutes sections confondues de 13 414 000 €**.

Sommaire

- I. Section de fonctionnement
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
- II. Section d'investissement
 - a. Dépenses d'investissement
 - b. Recettes d'investissement
- III. Projets municipaux pour 2026

1) Section de fonctionnement

Contexte général pour la commune

- ▶ La construction budgétaire 2026 intervient dans un **contexte de poursuite des fortes tensions sur les charges de fonctionnement.**
- ▶ La revalorisation des autorisations budgétaires en dépenses prévisionnelles totales de la commune est limitée à la stricte progression des autorisations de recettes de fonctionnement, notamment pour les charges à caractère générale
- ▶ **Les charges de personnels constituent le premier poste de dépenses de la commune** témoignant de l'existence d'un service public de proximité de qualité. Pour cet exercice, la hausse des charges patronales doit être intégrée.

Contexte général pour la commune

- ▶ La commune doit **renforcer son niveau de Capacité d'autofinancement** pour financer ses investissements en s'appuyant sur ses ressources propres.
- ▶ Conformément à ses engagements, la commune prévoit le remboursement des emprunts court terme conditionnés à l'obtention de recettes. Ceci est le cas le remboursement de **l'emprunt à conduire en 2026 à hauteur de 900 000 euros** compte tenu de l'encaissement des subventions allouées sur le budget général.
- ▶ L'année 2026 reste marquée par la **finalisation du programme d'investissement dans le cadre du plan de mandat municipal et ce budget est un « budget technique et de transition »** compte tenu des prochaines élections municipales.

1. Les dépenses de fonctionnement

Etat général

Charges à caractère général	2 060 273,89 €	20,99 %
Charges de personnel et frais assimilés	5 123 000,00 €	52,20 %
Virement à la section d'investissement	500 000,00 €	5,09 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections et dotation aux amortissements	730 000,00 €	7,44 %
Autres charges de gestion courante	1 134 760,60 €	11,56 %
Charges financières	260 938,66 €	2,66 %
Charges spécifiques et dotations provisions	4 956,85 €	0,06 %

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel et frais assimilés

- ▶ Le Budget Primitif 2026 doit financer pour les charges de personnels :
 - ▶ Le financement de l'effet Glissement vieillissement technicité des personnels, avec l'avancement et la promotion des personnels.
 - ▶ **La forte revalorisation des charges patronales et de la caisse de retraite des personnels CNRACL au 1 janvier 2026.**
 - ▶ La poursuite de l'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL telle que prévue dans le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025. **Le taux de contribution employeurs passe ainsi à compter du 1^{er} janvier 2026 à 37,65 %.**
 - ▶ La revalorisation des cotisations ASSEDIC pour les personnels contractuels.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel et frais assimilés

- ▶ Du fait que les charges de personnel sont les dépenses les plus importantes du budget général, que les recettes des divers organismes en faveur de la ville diminuent, que de nouvelles dépenses sont imposées à la commune et que les charges à caractère général sont maîtrisées, il est nécessaire de diminuer les charges de personnel afin d'atteindre une capacité d'auto-financement solide.
- ▶ **Cela a nécessité une réorganisation des services publics conduite en 2025 afin de les adapter aux besoins des usagers, ainsi qu'aux contraintes réglementaires et financières de la commune.**

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel et frais assimilés

- ▶ En **2026**, le total des autorisations budgétaires en charges de personnels est proposé pour **5 123 000 €**.
- ▶ Ceci représente 52,20 % du montant des dépenses prévues de la section de fonctionnement (**49,90% en intégrant les diverses recettes liées aux remboursements partiels des charges de personnels liés aux arrêts de travail**).

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel – les frais de formation

- ▶ En 2026, il est nécessaire d'intégrer les dépenses de **formation des personnels pour un montant de 37 750 €**.
- ▶ Formation obligatoire des personnels et autres conformément aux conditions du règlement de formation pour les personnels communaux via la cotisation obligatoire de la commune au CNFPT et le recours à des organismes de formation notamment pour les habilitations techniques réglementaires.
- ▶ Le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale qui instaure depuis 2022 une contribution de + 0,1 % de la masse salariale à la charge des employeurs.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère générales

- ▶ Concernant le chapitre relatif **aux charges à caractère général**, en 2025, la commune a consommé **2 143 973,69 €**.
- ▶ Ce chapitre intègre les dépenses pour le bon fonctionnement des services : entretien, maintenance fournitures diverses, petits équipements, assurance, consommables divers, eau, énergie et autres.
- ▶ **La commune a poursuivi son optimisation générale des charges à caractères générales de fonctionnement.**
- ▶ Ainsi, au titre du **budget primitif 2026**, le total du chapitre sera inscrit à hauteur de **2 060 273,89€**.

Dépenses de fonctionnement :

La participation financière au SIEL

- ▶ En 2025, la participation au SIEL a été de 118 687,86 €.
- ▶ Cette participation est calculée en fonction du nombre de points lumineux de la commune.
- ▶ **Il est prévu une inscription budgétaire 2026** de 120 000,00 €.

Dépenses de fonctionnement :

La participation financière au SDIS de la Loire

- ▶ La participation financière au SDIS de la Loire en 2025 a été de 333 961 €.
- ▶ Pour 2026, l'**inscription budgétaire est de 334 143 € soit un coût par habitant de 42,48 €.**

Dépenses de fonctionnement :

Les subventions aux associations

- ▶ En 2025, la commune a versé 148 489,09 € de subventions aux associations.
- ▶ Ainsi, au titre du budget primitif 2026, il est prévu un total de crédits de **subventions aux associations de 154 000 €**.

Dépenses de fonctionnement :

La subvention communale versée au C.C.A.S.

- ▶ Le montant de la subvention de la commune au CCAS a été de :
 - ▶ 150 000 euros en 2019
 - ▶ 285 880 euros en 2020
 - ▶ 310 000 euros en 2021
 - ▶ 330 000 euros en 2022
 - ▶ 247 000 euros en 2023
 - ▶ 247 000 euros en 2024
 - ▶ 230 000 euros en 2025

- ▶ En 2026, il est prévu une subvention de **230 000 euros** compte tenu des actions conduites par le CCAS.

Dépenses de fonctionnement : Les charges financières

- ▶ En 2026, les charges d'intérêts, hors emprunts nouveaux, sont de 260 938,66 €
- ▶ Ceci représente **2,66 % du budget global de fonctionnement.**

2. Les recettes de fonctionnement

Situation générale des dotations et attributions en recettes de fonctionnement

21

- ▶ Les recettes prévisionnelles proposées **intègrent les orientations budgétaires du débat d'orientations budgétaires 2026** en matière de :
 - ▶ Dotations de l'Etat,
 - ▶ Compensation fiscale,
 - ▶ Attributions de Saint Etienne Métropole,
 - ▶ Reversement conventionnel de Saint Etienne métropole,
 - ▶ Recettes de tarifications et fiscales.

Etat global

Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges	226 000,00 €	2,30 %
Divers (opérations d'ordre de transfert entre sections)	469 476,00 € dont 200 000,00 € de travaux en régie	4,78 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	543 300,00 €	5,56 %
Attributions et impôts et taxes	7 126 862,45 €	72,62 %
Dotations subventions et participations	1 289 701,00 €	13,14 %
Autres produits de gestion courante	146 000,00 €	1,49 %
Produits financiers et exceptionnels	10 590,55 €	0,11 %

Recettes de fonctionnement : L'Etat - la DGF

23

- ▶ Entre 2013 et 2014, la DGF a diminué de - 78 587 euros.
 - ▶ Entre 2014 et 2015, la DGF a diminué de - 174 382 euros.
 - ▶ Entre 2015 et 2016, la DGF a diminué de - 165 755 euros
 - ▶ Entre 2016 et 2017, la DGF a diminué de - 85 000 euros.
 - ▶ Entre 2017 et 2018, la DGF a diminué de - 27 369 euros.
 - ▶ Entre 2018 et 2019 , la DGF a diminué de - 28 574 euros.
 - ▶ Entre 2019 et 2020, la DGF a diminué de - 21 853 euros.
 - ▶ Entre 2020 et 2021, la DGF a diminué de - 23 126 euros.
 - ▶ Entre 2021 et 2022 , la DGF a diminué de - 21 562 euros
 - ▶ Entre 2022 et 2023 , la DGF a diminué de -10 093 euros
 - ▶ Entre 2023 et 2024 la DGF a diminué de - 11 818 euros
 - ▶ Entre 2024 et 2025 la DGF a diminué de - 36 059 euros
- ▶ En 2025, le montant de la DGF perçu en **2025 a été de 400 154 €** avec une DSR de 157 603 €
 - ▶ Pour 2026, les montants prévus au budget sont identiques au réalisé 2025.
 - ▶ Pour rappel, en **2013, la commune percevait 1 115 523 euros soit une diminution de plus de 60%.**

Recettes de fonctionnement : L'Etat – le FPIC

- ▶ Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a été mis en place de 2012. Il a pour vocation à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités moins favorisées.
- ▶ En 2022, Saint-Etienne Métropole a maintenu le FPIC réparti entre la métropole et les communes selon la répartition de droit commun.
- ▶ En 2025, le montant perçu par la commune a été de 160 921 €
- ▶ **La prévision 2026 est identique au réalisé 2025.**

Recettes de fonctionnement : L'Etat – les compensations de fiscalité

- ▶ En 2025, le montant des compensations perçues a été de 36 348 €.
- ▶ Une prévision budgétaire de 35 952 € est inscrite au budget 2026 pour la poursuite de compensation par l'Etat des exonérations de la taxe d'habitation et de taxe foncière.

Recettes de fonctionnement :

Les Dotations de Saint Etienne Métropole

- ▶ En 2025, l'Attribution de Compensation représente un montant perçu de 1 489 210,44 euros complété par la dotation de solidarité communautaire de 276 895 euros.
- ▶ Le budget primitif 2026 intègre un **niveau équivalent d'attribution de compensation et de solidarité totale de 1 766 105,44 euros.**

Recettes de fonctionnement :

SEM - Les Reversements Conventionnels

- ▶ Saint-Etienne Métropole poursuivra en 2026 la compensation des charges liées au reversement conventionnel au titre des transferts de compétence notamment voirie. Ce reversement interviendra conformément à la convention qui permet à la commune de facturer à Saint-Etienne Métropole les prestations conduites pour son compte dans une limite définie.
- ▶ **A ce titre, il est prévu au Budget Primitif une recette de fonctionnement de 92 000 euros pour ce remboursement.**
- ▶ Pour rappel, depuis 2023, **les communes ne perçoivent plus le reversement d'assainissement** (12 819 euros perçus en 2022) compte tenu de nouvelles interventions de SEM au titre de sa compétence assainissement

La revalorisation des valeurs locatives

- ▶ Les valeurs locatives cadastrales servant à calculer les bases des locaux d'habitation et des locaux industriels **seront revalorisées automatiquement au niveau de l'IPCH** comme décidé par le parlement.
- ▶ Pour les locaux d'habitation, la loi définit ainsi le coefficient de revalorisation qui s'applique pour l'année N comme le rapport entre l'IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2. La publication par l'Insee de l'IPCH à fin novembre 2025 permet donc de connaître le coefficient de revalorisation qui s'appliquera pour 2026. **Il s'établit ainsi à +0,8 %**
- ▶ **Dans un contexte de freinage des prix après plusieurs années de hausse soutenue, cette revalorisation des valeurs locatives est l'une des plus faibles constatées depuis 25 ans.**
- ▶ **En rappel, le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation a été également repoussé pour bénéficier du retour d'expérience avec à ce stade une mise en œuvre au 1er janvier 2028.**

Recettes de fonctionnement : Villars - Les ressources fiscales

- Le vote du budget primitif 2026 intègre un maintien des taux communal de la taxe foncière bâti et du taux de la taxe foncière non bâtie .

COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION				
	Taux 2025 VILLARS	Taux 2026 VILLARS	Taux moyen de la strate départementale (2022)	Taux moyen des communes de la Loire de 6 000 à 10 000 habitants (2023)
TAXE FONCIERE BÂTIE (TFB)	36,65 %	36,65%	37,58%	38,59%
TAXE FONCIERE NON BÂTIE (TFNB)	48,88%	48,88%	44,27%	49,92%

Recettes de fonctionnement : Villars - Les ressources fiscales

Recettes fiscales communales :

- ▶ En 2015 : 3 395 807 euros
 - ▶ En 2016 : 3 429 005 euros
 - ▶ En 2017 : 3 469 265 euros
 - ▶ En 2018 : 3 551 407 euros
 - ▶ En 2019 : 3 628 786 euros
 - ▶ En 2020 : 3 633 212 euros
 - ▶ En 2021 : 3 744 510 euros
 - ▶ En 2022 : 3 956 486 euros
 - ▶ En 2023 : 4 189 001 euros
 - ▶ En 2024 : 4 570 411 euros
 - ▶ En 2025 : 4 684 619 euros
- ▶ Au titre du budget primitif 2026, le montant total des impôts directs locaux sera inscrit en recette prévisionnelle **pour 4 708 041,52 euros.**

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – CAF /CTG

- ▶ La convention territoriale globale a été approuvée au conseil municipal du 6 décembre 2021 et signée avec la CAF.
- ▶ Pour rappel, ce contrat permet le versement des aides de la CAF directement aux structures bénéficiaires. Pour les services municipaux, cela concerne les crèches et le relai d'assistantes maternelles.
- ▶ **Au titre du budget Primitif 2026, une recette de 568 000 euros est inscrite.**

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – Taxe additionnelle des droits de mutation

- ▶ En 2014, Villars a perçu 192 277 euros
 - ▶ En 2015, Villars a perçu 167 875 euros
 - ▶ En 2016, Villars a perçu 155 637 euros
 - ▶ En 2017, Villars a perçu 229 771 euros
 - ▶ En 2018, Villars a perçu 234 580 euros
 - ▶ En 2019, Villars a perçu 266 958 euros
 - ▶ En 2020, Villars a perçu 212 285 euros
 - ▶ En 2021, Villars a perçu 257 125 euros
 - ▶ En 2022, Villars a perçu 286 124 euros
 - ▶ En 2023, Villars a perçu 181 494 euros
 - ▶ En 2024, Villars a perçu 230 259 euros
 - ▶ En 2025, Villars a perçu 224 727 euros
- ▶ Il est prévu au **budget primitif 2026** une inscription budgétaire identique au réalisé 2025 soit **224 727 euros**.

Produit de gestion des services municipaux

La tarification concerne les services municipaux :

- Restaurants scolaires et garderies municipales
 - Crèches municipales
 - Service culturel
 - Locations de salles communales et jardins
 - Cimetières
 - Divers
- Il est prévu au budget primitif 2026 une inscription budgétaire **452 050 €**.

Recettes de fonctionnement : Villars - Autres ressources – Les diverses taxes

- ▶ Notre commune perçoit du SIEL la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- ▶ Au titre du budget primitif 2026, **une recette de 124 163,49 € sera inscrite.**

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – Les diverses taxes

- ▶ Notre commune perçoit la **taxe locale sur la publicité extérieure**.
- ▶ En 2025, cette taxe s'est élevée à **108 235,03 €**.
- ▶ Le conseil communautaire du 29 juin 2017 a prescrit le lancement de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunale (RLPI). **Malgré la remontée de compétence du RLP à Saint-Etienne Métropole, la taxe locale sur la publicité extérieure reste communale, mais sera calculée en fonction de la réglementation nouvelle.**
- ▶ **Il est prévu une inscription budgétaire du budget Primitif 2026 de 107 330 €.** Cette prévision inférieure au réalisé 2025 tient compte de changements ou de suppressions d'enseignes.

Recettes de fonctionnement :

Les compensations de charges de personnel

En 2025, il sera nécessaire d'intégrer en compensation de charges de personnels pour **226 000 € y compris** :

- ▶ Le **recentrage des contrats aidés**, avec des taux variables d'aides de l'Etat selon les profils employés (entre 30 et 65 %).
- ▶ Le **remboursement sur rémunération des charges de personnels et charges de sécurité sociale / prévoyance**.

II) Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Etat global

Opérations d'ordre de transfert entre section	469 476,00 €
Remboursements emprunts en capital	1 634 925,89 €
Immobilisations incorporelles	11 000,00 €
Subventions et fonds de concours d'équipements versés	81 315,35 €
Immobilisations corporelles	391 480,00 €
Immobilisations en cours	995 871,91 €
Participations et créances	16 000,00 €

Section d'investissement : Emprunts et dettes assimilées

- La dette se répartit comme suit :



Taux fixe : 95,9 % de la dette
Taux variable : 4,1 % de la dette

- En janvier 2026, l'encours de la dette restant dû au budget général de la commune est de 9 537 421,31 €.

Section d'investissement :

Perspective de la dette communale

EXERCICE	ANNUITE	INTERETS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT DU Budget communal hors Budget BEAUNIER (au 1 ^{er} janvier)
2026	1 878 864,77 €	244 938,66 €	1 633 926,11 €*	9 537 421,31€
2027	1 933 785,36 €	192 647,76 €	1 741 137,6 €*	7 903 495,20 €
2028	896 706,29 €	148 069,47 €	748 636,82 €	6 162 357,60 €
2029	808 463,72 €	128 604,12 €	679 859,60 €	5 413 720,78 €
2030	734 945,22 €	112 421,69 €	622 523,53 €	4 733 861,18 €

* Impact remboursement 900 K€ prêt subvention CRCA en 2026 et 1M€ en 2027

2. Les recettes d'investissement

Etat global – recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €
Opérations d'ordres de transfert (amortissements)	730 000,00 €
Dotations, fonds divers	1 041 028,01 €
Subventions d'investissements à percevoir	468 379,73 €
Emprunt bancaire prévisionnel	785 000,00 €
Autres immobilisations financières	75 662,26 €

Section d'investissement : Le FCTVA

- ▶ A noter qu'en 2025, la commune a perçu :
 - ▶ Pour la partie investissement du FCTVA, une recette de 510 987,04 €,
 - ▶ Pour la partie fonctionnement du FCTVA, une recette de 7 841,36 €.
- ▶ **La commune perçoit en N+2 le FCTVA. En 2026, la base est donc les dépenses de l'exercice 2024.**
- ▶ En 2026, le remboursement de FCTVA à intégrer est de :
 - ▶ Pour la partie investissement, une prévision de recette de 780 000,00 €
 - ▶ Pour la partie fonctionnement, une prévision de recette de 7 000,00 €.

Section d'investissement : Dotations, fonds divers et réserves - La taxe d'aménagement

- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2017, Saint-Etienne Métropole perçoit la taxe d'aménagement.
- ▶ Saint-Etienne Métropole reverse 90 % de cette taxe à la commune et abonde 10 % de au budget voirie de la commune conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2016.
- ▶ **Au titre du Budget Primitif 2026, une recette de 261 028,01 € est inscrite.**

Section d'investissement : Les subventions

- ▶ La commune a sollicité des subventions auprès de nombreuses instances (Etat, Région, Saint Etienne Métropole, Conseil Départemental, CAF, Fédération etc.), et ce dans le cadre des divers projets municipaux.
- ▶ **Au titre du budget primitif 2026 sont inscrites les subventions nouvelles pour un montant de 468 379,73 €.**
- ▶ Au stade du budget supplémentaire, les subventions en report seront inscrites, selon les diverses notifications, pour un montant de 1 561 576,32 €.
- ▶ Le montant total des subventions restant à percevoir en 2026 est donc de 2 029 956,35€.

Section d'investissement :

La capacité d'autofinancement

- Pour l'exercice 2026, il **convient de poursuivre les efforts afin de garantir les marges de manœuvre budgétaires** de la commune et il est proposé **un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 500 000 €** permettant, avec les autres ressources, de financer les projets d'investissements de l'exercice.

Projets municipaux pour 2026

Plan de Mandat & Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 – 2026

- ▶ Le Budget primitif 2026 est construit dans le cadre de la finalisation du Plan de Mandat et du **Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 – 2026** avec, conformément aux orientations budgétaires, un budget « technique et de transition ».

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Faire de l'Espace Beaunier un Ecoquartier :

- ✓ Fonds de concours voirie et éclairage public
- ✓ Concrétisation du projet « Beaunier 3 »

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé **un crédit de fonctionnement de 99 000 euros** au budget annexe de l'Espace BEAUNIER.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Optimiser l'éclairage public.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé un crédit d'investissement en report de **179 812,66 € pour la réalisation de travaux avec le SIEL afin de mettre en conformité et optimiser l'éclairage public.**

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre l'achat de l'énergie verte dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz.

- Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** alloués à cette opération.

Faire entrer la nature dans la ville

en s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **modernisation des systèmes de chauffage.**

- Au titre du budget primitif 2026, il est intégré un **crédit d'investissement de 30 000 € pour moderniser les systèmes de chauffage dans le but d'économiser l'énergie.**

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Diverses interventions.**

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il est proposé un **crédit d'investissement de 127 100 €** pour les travaux divers d'entretien sur les bâtiments municipaux.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Amplifier le fleurissement.

Planter un arbre à chaque naissance.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé **des crédits en fonctionnement pour le fleurissement.**
- ▶ Il sera également proposé **des crédits d'investissement à hauteur de 45 000 € pour la gestion du bois de la Sapinière.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Renforcer la propreté de la commune : lutte contre les tags sauvages.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** pour **le nettoyage des tags à hauteur de 5 000 €.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Créer de nouveaux évènements festifs pour animer la ville en lien avec le comité des fêtes.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des **crédits de fonctionnement à hauteur de 47 668 € pour les cérémonies officielles et les animations communales.**

Soutenir la politique éducative

En accompagnant l'enfant tout au long de son développement



Fonctionnement des écoles et du CME.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé :
 - ▶ Crédits de **fonctionnement aux écoles.**
 - ▶ Le règlement de **l'activité piscine pour les écoliers.**
 - ▶ La poursuite des actions du **Conseil Municipal des Enfants.**

Accompagner le monde associatif

En maintenant la qualité des équipements



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Rénover le gymnase BERNICHON et ses salles pour permettre à leurs utilisateurs d'avoir des locaux fonctionnels.**

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé un **crédit d'investissement de finalisation des règlements des entreprises à hauteur de 785 720,36€.**

Initier une politique solidaire réfléchie

Accueillir des jeunes en apprentissage au sein des services municipaux.



- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** afin de permettre l'accueil d'apprentis.

Développer une politique culturelle audacieuse

En promouvant des actions fortes pour rendre culture et loisirs accessibles à tous

Poursuivre les animations dans le cadre de la saison culturelle.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des **crédits de fonctionnement à hauteur de 31 000 €** pour ce projet.



Développer une politique culturelle audacieuse

En promouvant des actions fortes pour rendre culture et loisirs accessibles à tous



Poursuivre la promotion du musée Jean-Marie SOMET.

- ▶ Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** pour l'organisation de cette action.

Moderniser le service public municipal



Au titre du budget primitif 2026, il sera proposé des crédits d'investissement et de fonctionnement par exemple :

- ▶ 10 720 € pour divers équipements informatiques.
- ▶ 17 500 € pour divers équipements de voirie et mobiliers urbains.
- ▶ 11 000 € d'outillage divers.
- ▶ 75 000 € pour l'acquisition de deux véhicules.

Merci pour votre
attention